

Conseillers en exercice :	27
Présents :	26
Procurations :	3
Votants :	00
-Pour :	21
-Contre :	0
-Blanc :	6
-Abstention :	0

DEPARTEMENT
CALVADOS
ARRONDISSEMENT
CAEN
CANTON
TROARN

**EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25/05/2020**

Référence de la délibération : 25/03-05

Date de convocation : 18/05/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq Mai, le Conseil Municipal de la Commune de Troarn s'est réuni à la Salle annexe de la Mairie de Troarn, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Christian Le Bas, Maire de TROARN.

Présents : Monsieur Christian Le Bas, Madame Valérie Gilles, Monsieur Thierry Berthaux, Madame Geneviève Angot, Monsieur Didier Lefort , Monsieur Franck Géralt, Madame Cristèle Thurmeau, Monsieur Christophe Dubois, Madame Marielle Plessis, Monsieur Philippe Gachet, Madame Laure Olivier, Monsieur Jean-Luc Terrioux, Madame Armelle Lhuissier, Monsieur Dominique Normand , Madame Danielle Alves, Monsieur Flavien Lemoine, Madame Daniele Henriquet, Monsieur Philippe Rivoire, Madame Zoé Rousselin, Monsieur Pierre Vattier, , Madame Karine Loisel, Monsieur Daniel Jacques, Madame Isabelle Demoy, , Madame Flora Cerisier.

Absents représentés :

Madame Christine Cardoso-Legoupil ayant donné pouvoir à Valérie Gilles, Monsieur Christophe Lemarchand à Daniel Jacques, Monsieur Vincent Thomas à Flora Cerisier

Secrétaires de séance : Zoé Rousselin

Objet : Election des Adjoints au Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2007-128 du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 8,

Monsieur le Maire précise que l'élection des adjoints au maire, dans les communes de 1 000 habitants et plus s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque texte. « Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. » (art. L. 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, Madame Valérie GILLES présente sa liste, composée de

- 1 Madame Valérie GILLES
- 2 Monsieur Thierry BERTHAUX
- 3 Madame Geneviève ANGOT
- 4 Monsieur Franck GERAULT
- 5 Madame Cristèle THURMEAU
- 6 Monsieur Christophe DUBOIS
- 7 Madame Marielle PLESSIS
- 8 Monsieur Philippe GACHET

Chaque conseiller municipal a déposé son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs: 6
- bulletins nuls :
- suffrages exprimés : 21
- majorité absolue : 11

Ont obtenu :

Liste de Madame Valérie GILLES: Vingt-et-une (21) voix

La liste de Madame Valérie GILLES ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au Maire:

- 1er adjoint au Maire Madame Valérie GILLES
- 2ème adjoint au Maire Monsieur Thierry BERTHAUX
- 3ème adjoint au Maire Madame Geneviève ANGOT
- 4ème adjoint au Maire Monsieur Franck GERAULT
- 5ème adjoint au Maire Madame Cristèle THURMEAU
- 6ème adjoint au Maire Monsieur Christophe DUBOIS
- 7ème adjoint au Maire Madame Marielle PLESSIS
- 8ème adjoint au Maire Monsieur Philippe GACHET

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 26/05/2020 et sa transmission au contrôle de légalité le 26/05/2020.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Maire,
Christian LE BAS,



PREFECTURE du CALVADOS

26 MAI 2020

-COURNIER--